



## Compte rendu de la séance du 02 octobre 2018

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Maria ERFTEMEIJER, Fabien RUTH, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE

Etaient représentés :

Etaient absents : Marc PARMENTELOT

Etaient absents excusés : Jean-Marc BERNOT

Secrétaire de la séance : Damien THOUVENOT

Ordre du jour:

- 1 - Créances irrécouvrables
- 2 - Indemnité percepteur
- 3 - Décisions modificatives
- 4 - Location terrain
- 5 - Rapport sur l'eau
- 6 - Compteur Linky
- 7 - Adhésion au service de médecine de prévention du CDG
- 8 - Habilitation CDG
- 9 - Achats parcelles
- 10 - Questions diverses

Le Conseil Municipal,

1 - **ACCEPTE** les créances irrécouvrables suivantes au budget eau :

– année 2014 : 40.29 €

2 - **DECIDE** de demander le concours de Mme la Trésorière pour assurer des prestations de conseil,

**DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,

**DIT** que cette indemnité sera accordée à Mme Sophie ASTIE, comptable du Trésor,

3 - **VOTE** les décisions modificatives du budget commune comme suit :

– Dépenses d'investissement :

article 2128 agencement : - 20 000€

article 2151 réseaux de voirie : +20 000 €

– Dépenses d'investissement :

article 020 dépenses imprévues : - 1 000 €

article 2158 outillage : + 1 000 €

4 - **DECIDE** de louer le terrain cadastrée AK 244 à Monsieur PRUNIER Gaël à compter du 11 novembre 2018.

5 - **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

6 - Suite à un courrier reçu en recommandé de la part de la Préfecture et d'ENEDIS nous obligeant à supprimer notre délibération du 26 juin 2018. Le Conseil Municipal a été obligé d'annuler la délibération contre la pose du compteur linky.

Malgré cela le Conseil Municipal reste toujours contre l'installation des compteurs linky.

7 - **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif;

**DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive

8 - **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC). (si mandatement pour le risque santé)

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

9 - **DECIDE** d'acquérir à l'unanimité les parcelles AC 296 et 297 au lieu dit "Les Prés de l'Etang" d'une contenance de 45 ares 30 centiares pour un prix de 3 000 €.

**DECIDE** d'acquérir à l'unanimité la parcelle AH 74 au lieu dit " Les Marais" d'une contenance de 16 ares pour un prix de 300 €.

10 - **VOTE** les décisions modificatives du budget commune comme suit :

– Dépenses fonctionnement:

article 022 dépenses imprévues : - 500€

article 6688 : +500 €

Affiché à la porte de la mairie,  
le 04 octobre 2018

Le Maire,  
Marie-Odile BEURNÉ



